Phitrust Active Investors France

31 janvier 2018

PHITRUST

FONDS D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Stratégie d'investissement et objectifs

SICAV d'engagement actionnarial investie en valeurs françaises dont l'objectif est de surperformer l'indice CAC40 (dividendes réinvestis) sous contrainte d'un écart de suivi (tracking-error) annuel maximal de 4,00%.
Il est appliqué une méthodologie quantitative de traitement de l'information extra-financière obtenue dans le cadre des initiatives d'engagement actionnarial.

Performances (%)

Performance	Jan.	2018	2017	2016	2015	2014
SICAV Part C	+ 2,49	+ 2,49	+ 11,46	+ 6,59	+ 10,79	+ 0,33
CAC40 div. réinv.	+ 3,20	+ 3,20	+ 11,69	+ 7,67	+ 10,92	+ 1,73

Répartition des actifs

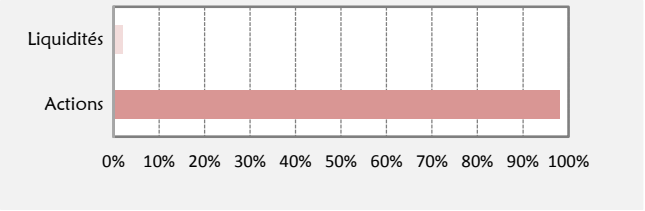

Notation Morning Star : ☆☆☆

Profil de risque

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Gérants du portefeuille

Denis Branche 01 55 35 07 54 / denis.branche@phitrust.com
Simon Mauffrey 01 55 35 07 57 / simon.mauffrey@phitrust.com

Caractéristiques du portefeuille

Classification sectorielle : Actions françaises cotées
Fréquence de valorisation : journalière au cours de clôture
Indice de référence : CAC40 dividendes réinvestis

Société de gestion : PhiTrust
Dépositaire : RBC Investor Services Bank S.A.

Part A

Codes ISIN : FR0010538033
Investissement minimum : 1 part
Droit d'entrée : 3% maximum dont 1% versé au fonds de dotation Phitrust pour financer et accompagner des projets d'innovation sociale
Droit de sortie : néant
Frais de gestion : 1,44% TTC de l'actif net par an

Part C / Part D

Codes ISIN : FR0010027094 (Part C) / FR0010027102 (Part D)
Date de création : 2003
Investissement minimum : 3000 parts
Durée minimum conseillée : supérieure à 5 ans
Affectation des résultats : capitalisation (C) ou distribution (D)
Droit d'entrée : 3% maximum dont 1% versé au fonds de dotation Phitrust pour financer et accompagner des projets d'innovation sociale
Droit de sortie : néant
Frais de gestion : 0,84% TTC de l'actif net par an

Part A : 121,53 €
Part C : 239,14 €
Part D : 174,45 €

Performances cumulées - 5 dernières années (glissant)

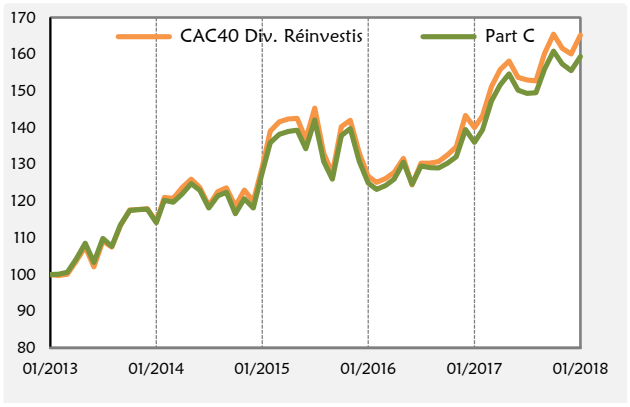

Performance annuelle	1 an	3 ans	5 ans
SICAV Part C	+17,17%	+7,64%	+9,77%
CAC40 div. réinv.	+18,00%	+8,50%	+10,56%

Volatilité annuelle	1 an	3 ans	5 ans
SICAV Part C	10,11%	16,78%	16,10%
CAC40 div. réinv.	10,49%	17,84%	17,02%

Écart de suivi annuel	1 an	3 ans	5 ans
	1,09%	1,76%	1,60%

Principales sur-pondérations

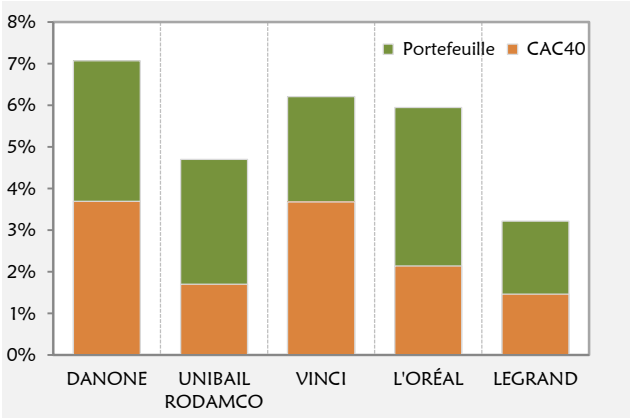

Principales sous-pondérations

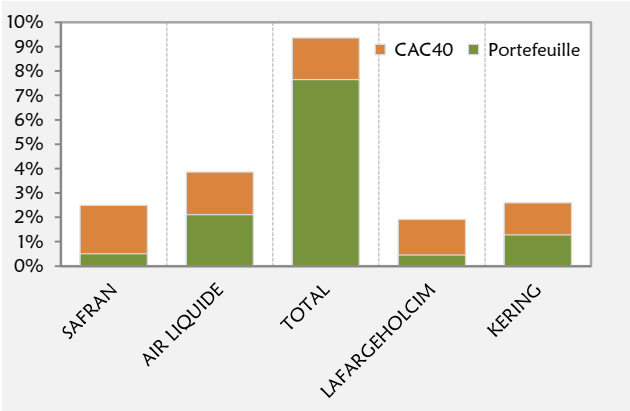

Phitrust
7 rue d'Anjou - 75008 Paris
Tél.: +33 (0)1 55 35 07 55
www.phitrust.com

Société de Gestion de Portefeuille (agrément AMF : GP 99-23)
S.A. au capital de 2 719 933,12€
RCS Paris B 420 505 307
TVA intracommunautaire : FR87420505307

FONDS D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Phitrust

Phitrust, société de gestion française agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en 1999, applique dans sa méthodologie d'investissement des stratégies d'engagement actionnarial visant à améliorer la gouvernance des entreprises cotées et à promouvoir des investissements conciliant performance financière, bonne gouvernance, respect de l'environnement et cohésion sociale**.** Avec sa méthodologie de gestion, Phitrust gère une gamme de fonds communs de placement et de SICAV investis sur les principaux marchés actions pour le compte d'investisseurs privés et institutionnels.

Le marché

L'année commence bien sur les places boursières. En Europe, elles sont encouragées par les bons indicateurs économiques, au titre desquels le taux de chômage. En zone euro, il s'affiche à 8,70%, soit son niveau le plus bas depuis janvier 2009. L'euro est de nouveau reparti sur le chemin de la hausse en ce mois de janvier. Cette poussée est la conséquence de la première réunion de l'année de la BCE, qui a laissé, comme attendu, ses taux inchangés. Le programme de rachat d'actifs demeure également en l'état. L'institution a de plus indiqué vouloir intégrer l'amélioration de la conjoncture économique de la zone euro dans sa politique monétaire. Le programme de rachat d'actifs pourrait ainsi s'arrêter à l'automne prochain. En parallèle, la BCE ne souhaite plus prendre en compte de façon aussi importante l'inflation. Le président de la Bundesbank, Jens Weidmann, qui pourrait succéder à Mario Draghi à la présidence de la BCE, s'est dit favorable à ces mesures. Outre-Atlantique la croissance de l'économie américaine a ralenti au dernier trimestre 2017. Elle est finalement ressortie à +2,60%, contre +3,20% au troisième trimestre. Dopé par l'annonce des Émirats Arabes Unis qui se disent déterminés à maîtriser la production de pétrole, le baril s'affiche désormais à des sommets. Le baril de Brent s'affiche à 70$, soit son plus haut niveau en trois ans.

Au palmarès des titres de l'indice CAC 40 ayant réalisé une performance positive sur le mois, nous retrouvons AIRBUS (+11,45%), CRÉDIT AGRICOLE (+9,96%), SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (+8,84%), CAP GEMINI (+8,15%) et ARCELORMITTAL (+7,78%). Du coté des performances négatives, on retrouve les titres SODEXO (-7,76%), VEOLIA (-4,63%), PERNOD RICARD (-2,77%), ENGIE (-2,48%) et PUBLICIS (-1,71%). Sur le premier mois de l'année, la part C de la SICAV affiche une hausse de 2,49% contre une hausse de 3,20% pour l'indice CAC 40 dividendes nets réinvestis, soit une sous-performance de 0,71%.

Engagement actionnarial

Cette section est réservée
aux souscripteurs.

Pour investir
dans la Sicav Phitrust Active Investors France,
cliquez ici
Si vous êtes souscripteur et que vous ne recevez pas la fiche mensuelle dans laquelle notre engagement est détaillé, merci de nous contacter au +33 (0)1 55 35 07 55

Éditorial

La séparation des pouvoirs, enjeu des assemblées générales en 2018 ?

Alors que la plupart des investisseurs privilégient la séparation des pouvoirs dans les sociétés cotées, ils avaient fait contre mauvaise fortune bon cœur en acceptant depuis une dizaine d'années que la plupart des sociétés françaises centralisent l'ensemble des pouvoirs autour du Président Directeur Général (PDG). Si tant est qu'un administrateur « référent » soit nommé pour assurer un minimum de contre-pouvoirs… Rappelons que s'il n'est pas désigné comme tel dans les statuts, il n'a de par le Code civil aucun pouvoir légitime.

La plupart des sociétés françaises proposent une séparation des pouvoirs « temporaire » pour assurer une transition managériale (alors qu'au Royaume-Uni par exemple, cela est refusé par les investisseurs institutionnels). C'est le cas de Legrand par exemple, Gilles Schnepp venant d'annoncer qu'il devenait Président et abandonnait la direction générale.

Quelle n'a pas été notre surprise de voir que le Conseil d'Administration d'ENGIE , probablement incité par l'État français actionnaire de référence, a décidé de nommer un Président non exécutif suite au départ de Gérard Mestrallet, la directrice générale Isabelle Kocher ayant visiblement milité pour une réunification des fonctions. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que le nouveau Président qui sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires, M. Clamadieu, est actuellement Directeur général de Solvay mais n'aurait jamais pu prétendre à la Présidence (même dissociée).

Le même débat se pose aussi par exemple pour RENAULT où la position de Carlos Goshn semble être en discussion, alors même qu'il cumule les fonctions de Président et de Dirigeant exécutif chez Renault, de Président chez Nissan et Mitsubishi sans dauphin ou n°2 clairement identifié aujourd'hui, s'étant séparé des dauphins putatifs…

Pourtant si l'on ne prend que ces deux entreprises ENGIE et RENAULT, quel contraste quand on analyse l'entreprise lors de la nomination de MM. Mestrallet et Goshn comme PDG et la réalité aujourd'hui… En d'autres termes, comment les administrateurs d'ENGIE ont-ils pu continuer à apporter leur soutien à un PDG qui n'a pas su créer de la valeur pendant ses multiples mandats pour ne pas être plus critique au simple regard de l'évolution du cours de bourse… Parallèlement, comment les administrateurs de RENAULT ont-ils pu accepter par exemple la gouvernance actuelle de l'Alliance, avec notamment le protocole de 2014 dans lequel RENAULT, actionnaire à 40% de NISSAN, ne pouvait s'opposer à la nomination d'administrateurs de NISSAN ou à la rémunération du dirigeant (C. Goshn lui-même…).

Ces deux exemples sont révélateurs d'une mauvaise gouvernance, les administrateurs et le Conseil ne faisant pas leur travail nécessaire de contrôle, de miroir avec la direction générale pour valider la stratégie et rendre compte aux actionnaires et salariés de l'entreprise. Et c'est bien la raison pour laquelle les investisseurs institutionnels souhaitent la dissociation des fonctions avec un rôle bien défini pour le Président du Conseil et pour le Directeur général en charge de l'opérationnel.

Et cela impose un changement de culture. Lors de sa nomination comme directeur général de RENAULT, Carlos Goshn s'était fait nommer « Président de la direction générale », signe que dans notre culture, le Président a tous les pouvoirs… et que le directeur général n'en a pas (comme en politique d'ailleurs…). Peut-être devrions-nous retenir ce titre de « Président de la direction générale » pour tous les Directeurs généraux, ce qui permettrait de restaurer dans nos grandes entreprises cotées la séparation des pouvoirs qui n'est certainement pas une fin en soi mais un outil au service de chaque entreprise, pour lui donner une gouvernance qui lui permette d'affronter tous ses enjeux économiques, financiers, sociaux et environnementaux.

➢ Lire les autres éditoriaux

**Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les performances du fonds sont nettes de commissions. Ce document est un document non contractuel, strictement limité à l'usage privé du destinataire, diffusé à des fins d'information et ne saurait en aucun cas s'interpréter comme constituant une offre de vente ou sollicitant une offre d'achat de titres qui y sont mentionnés. Les informations fournies dans ce document n'ont aucun caractère exhaustif et leurs précisions ne peuvent être garanties. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de Phitrust à la date de publication et sont susceptibles d'être révisées ultérieurement.*